

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 5 OCTOBRE 2023**

L'An Deux Mille Vingt-trois, le Jeudi Cinq du mois d'Octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRÉSENTS : M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET – Mme Mégane BOURGUIGNON – M. Louis ANDRE – Mme Nanouchka LOUIS – M. Sébastien THOMAS – Mmes Rebecca BELLEVAL – Elodie CLARAC – M. Emmerly BEAUPERTHUY – Mme France-Enna URBINO – M. Michel HOTIN – Mmes Marie-Renée ADELAÏDE – Sandra MOLIA – Mévice VÉRITÉ – M. Jimmy DAMO – Mme Nina PAULON – M. Stéphane URIE – Mmes Wennie MOLIA – Meggza ALEXIS – MM. David LUTIN – Lucas ALBERI – Mmes Nadia CELINI – Yane BEZIAT – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE – Julien DINO – Mme Maguy BORDELAIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Jocelyne VIROLAN – Ghylaine JEANNE.

ETAIENT ABSENTS : MM. Teddy BARBIN – Marcellin ZAMI – Mmes Marguerite MURAT – Sylvia HENRY (excusée ; pouvoir donné à Mme Jocelyne VIROLAN) – M. Jules FRAIR.

Date d'envoi de la convocation : 29 septembre 2023

Date d'affichage : 29 septembre 2023

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 30

Absents : 5

Procurations : 1

Appelés à voter : 31

Président de séance : Monsieur Cédric CORNET

Secrétaire de séance désignée à l'unanimité : Madame Meggza ALEXIS

**CONSTRUCTION D'UN GYMNASE
-
MODIFICATION DU PLAN
DE FINANCEMENT**

CM-2023-7S-DAF-69

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° CM-2022-2S-DAF-09 du 17 février 2022, adoptant le plan de financement actualisé du gymnase ;

Vu la délibération n° CM-2023-5S-DAF-46b en date du 13 juin 2023, modifiant le plan de financement de la construction d'un gymnase à Plateau-Saint-Germain ;

Vu l'avis favorable de la commission Finances et Transformation de l'Action Publique en date du 26 septembre 2023 ;

Accusé de réception en Préfecture
37121871415220231009CM2023/DAF-69 DE
Date de réception préfecture : 11/10/2023

Considérant la volonté de l'équipe municipale de renforcer les équipements sportifs sur le territoire ;

Considérant la nécessité de renforcer le maillage territorial en équipements répondant aux besoins des associations du territoire ;

Considérant la nécessité d'ajuster le plan de financement au regard de la forte évolution des prix ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A la majorité des voix exprimées par : 21 voix pour ; 7 voix contre ; 2 abstentions et 1 non votant

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver la modification du plan de financement du projet, comme suit :

	NATURE	TAUX	MONTANTS
DÉPENSES	AMO / MOE		793 000,00 €
	ETUDES TECHNIQUES		108 000,00 €
	TRAVAUX DE CONSTRUCTION		7 617 641,00 €
	PRESTATIONS SUPP. EVENTUELLES		75 000,00 €
	IMPRÉVUS ET RÉVISIONS DE PRIX		306 359,00 €
	TOTAL DEPENSES		8 900 000,00 €
RECETTES	RÉGION	29,39%	2 615 500,00 €
	DEPARTEMENT	23,60%	2 100 000,00 €
	ETAT - ANS	5,39%	480 000,00 €
	ETAT - DETR	4,49%	400 000,00 €
	CARL	10,70%	952 500,00 €
	VILLE DU GOSIER	26,43%	2 352 000,00 €
	TOTAL RECETTES	100,00%	8 900 000,00 €

Article 2 : D'autoriser le maire à solliciter des partenaires afin de finaliser le plan de financement du projet.

Article 3 : De donner tout pouvoir au maire afin de signer toute pièce relative à cette affaire.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

11 OCT. 2023

Et publication ou notification
le

12 OCT. 2023

Fait et délibéré à Gosier, le 5 octobre 2023

Pour extrait certifié conforme



La secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
971-219711132-20231005-DM20237SDAF69-DE
Date de réception en préfecture : 11/10/2023

- Meggza ALEXIS -